CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-10-03 SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITÉS – ANNÉE 2026/2027
Rapporteur : Céline RIVOLET

Le Pacte national des solidarités, qui succède à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, repose sur quatre axes prioritaires :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- L'accès à l'emploi et à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- La transition écologique solidaire.

Les Pactes locaux des solidarités permettent de décliner ces orientations à l'échelle des territoires, en soutenant des actions adaptées aux besoins des populations et en renforçant les coopérations entre les acteurs locaux.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre s'est engagée en 2025, avec le soutien financier de l'État, dans la mise en œuvre de plusieurs actions expérimentales portées opérationnellement par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), autour de trois thématiques : la santé mentale, l'habitat et l'accès aux droits.
Le bilan intermédiaire de ces actions, réalisé au 15 septembre 2026, met en évidence des premiers résultats encourageants et confirme la pertinence des dispositifs engagés, tout en faisant apparaître des besoins d'adaptation.
Dans le cadre du renouvellement du Pacte local des solidarités au titre de l'année 2026, la Communauté de communes souhaite poursuivre son engagement en privilégiant la consolidation des actions ayant démontré leur utilité et l'évolution de certaines expérimentations au regard des besoins identifiés sur le territoire.

Trois actions sont ainsi proposées au renouvellement, avec une mise en œuvre en 2027 :

- Le Chèque Soutien Psy : reconduction du dispositif permettant aux personnes en situation de précarité d'accéder à un accompagnement psychologique financé, afin de lever les freins économiques à l'accès aux soins et de favoriser la prévention des situations de fragilité.
- Les groupes de parole : poursuite des temps collectifs animés conjointement par une psychologue et un travailleur social du CIAS, visant à rompre l'isolement, restaurer la confiance, favoriser la remobilisation sociale et faciliter l'orientation vers les dispositifs de droit commun.
- L'accompagnement vers et dans le logement : évolution de l'expérimentation de médiation en précarité énergétique vers un accompagnement plus global des ménages fragiles. Cette action visera notamment la prévention des impayés et des expulsions, l'accès aux droits, la médiation locative et le maintien dans le logement, tout en conservant un volet de lutte contre la précarité énergétique.

Ces orientations s'appuient sur les enseignements du pré-bilan 2025/2026, notamment la nécessité d'intervenir de manière précoce, de renforcer l'accompagnement de proximité et de mieux articuler les réponses sociales, sanitaires et liées au logement.

Le budget prévisionnel des trois actions pour 2027 s'élève à 84 130 €, réparti comme suit :

- Chèque Soutien Psy : 15 000 € ;
- Groupes de parole : 20 500 € ;
- Accompagnement vers et dans le logement : 48 630 €.

Le soutien financier sollicité auprès de l'État dans le cadre du Pacte local des solidarités s'élève à 25 710 €, sous réserve de confirmation et de validation de la convention.
Les actions seront mises en œuvre au cours de l'année 2027 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre, qui en assurera le pilotage opérationnel, la coordination ainsi que le suivi administratif et financier.
À ce titre, la Communauté de communes reversera au CIAS l'intégralité de la subvention effectivement perçue de l'État, estimée à 25 710 €, afin de contribuer au financement des actions prévues dans la convention.
Le CIAS mobilisera les moyens humains, matériels et financiers complémentaires nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/168 du 27 octobre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités ;

Considérant le bilan intermédiaire des actions conduites en 2026 dans le cadre du Pacte local des solidarités ;
Considérant l'intérêt de poursuivre les actions engagées et de les adapter aux besoins identifiés sur le territoire ;
Considérant le programme d'actions proposé pour l'année 2027 et son budget prévisionnel ;
Considérant le soutien financier sollicité auprès de l'État pour la mise en œuvre de ce programme ;
Considérant que le CIAS Haut Val de Sèvre assurera la mise en œuvre opérationnelle des actions et qu'il convient, à ce titre, de lui reverser les financements correspondants ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par la vice-présidente déléguée, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le programme d'actions proposé pour l'année 2027 dans le cadre du Pacte local des solidarités, pour un montant prévisionnel global de 84 130 € ;
- D'APPROUVER la convention à intervenir avec l'État au titre du Pacte local des solidarités 2026, pour une mise en œuvre des actions en 2027 ;
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;

- D'AUTORISER le Président à solliciter et percevoir les financements correspondants auprès de l'État ;
- D'APPROUVER le reversement intégral au Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre de la subvention effectivement perçue de l'État au titre de cette convention, pour un montant prévisionnel de 25 710 €, afin de contribuer au financement des actions dont il assurera la mise en œuvre ;
- D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à procéder à ce reversement et à signer tout document nécessaire à son exécution ;
- DE PRÉVOIR les crédits correspondants au budget de la Communauté de communes.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

